



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA FORÊT-FOUESNANT

DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR ÉTUDIANT OU PERMIS DE CONDUIRE

Dossier à compléter et à retourner par courrier à la Mairie de La Forêt-Fouesnant située 18 Rue Charles de Gaulle, 29940 La Forêt-Fouesnant ou par mail à l'adresse : secretariat@foret-fouesnant.bzh.

Les prêts sont exclusivement réservés aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- n'avoir jamais bénéficié d'un autre prêt d'honneur auparavant, ni d'autres prêts pouvant conduire à dépasser les capacités futures de remboursement,
- être âgé de moins de 25 ans (sauf cas particuliers) au moment du prêt ou solliciter une dérogation qui sera examinée par la Commission permanente du CCAS,
- être domicilié pour l'un des parents dont le jeune est à la charge ou du jeune s'il n'est plus à la charge de ses parents sur la commune de La Forêt-Fouesnant,
- être titulaire du bac ou équivalent, préparant un diplôme agréé par l'État pour le prêt étudiant,
- suivre des études non rémunérées dans un établissement public ou privé en France ou à l'étranger pour le prêt étudiant,
- être de nationalité française ou en cas de nationalité étrangère avoir été domicilié à La Forêt-Fouesnant lors de ses études au lycée.

Pour le prêt d'honneur étudiant, la personne bénéficiant d'un prêt devra chaque année, justifier du suivi de ses études et de sa réinscription. Le prêt pourra être maintenu en cas de réorientation, sur demande du bénéficiaire. En cas d'arrêt des études, le remboursement sera exigible immédiatement.

I – ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR :

Civilité : Monsieur / Madame (rayer la mention inutile)

Nom : Prénom :

Né(e) le : À :

Nationalité :

Adresse de l'étudiant :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

E-mail :

.....

II – SITUATION DE LA FAMILLE DE L'EMPRUNTEUR (si personne mineur) :

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :

Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Profession :	Profession :

III – SITUATION FISCALE ET CHARGE DE LA FAMILLE :

Etes-vous fiscalement (cocher la case correspondante) :

À la charge du (des) parent(s) : Indépendant :

IV – POUR LES PRÊTS ÉTUDIANTS :

Baccalauréat ou équivalent (préciser lequel) :

Année d'obtention :

Études supérieures Année 2024-2025	Diplôme préparé :
	Niveau d'études en cours (Indiquer le nombre d'années d'études déjà effectué après le bac) :
	Nom et adresse complète de l'établissement fréquenté :
	Téléphone de l'établissement :

V – ENGAGEMENT DE L'EMPRUNTEUR :

Je soussigné(e) (nom, prénom) : sollicite de la commune de La Forêt-Fouesnant un prêt d'honneur étudiant d'un montant de euros destiné à me permettre de poursuivre mes études de ou pour l'obtention du permis de conduire.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales imposées par le règlement de la commune.

Je m'engage sur l'honneur à rembourser la totalité du prêt qui me serait consenti conformément à la convention qui sera proposée si mon dossier est accepté.

Je m'engage à informer la commune de toute modification de situation et à communiquer les justificatifs nécessaires au suivi de mon dossier.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande, le retrait ou le remboursement immédiat du prêt.

À, le

Si l'emprunteur est mineur :

Signature de l'emprunteur précédée de la mention
« lu et approuvé »

Signature des représentants légaux

V – PIÈCES À FOURNIR :

- Le présent formulaire de demande complété et signé par l'emprunteur et ses représentants légaux éventuellement
- Un extrait d'acte de naissance ou d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Un certificat de scolarité ou photocopie de la carte d'étudiant pour les prêts d'honneur étudiant
- L'avis d'attribution ou de non attribution d'une bourse
- Le dernier avis d'imposition du demandeur ou de ses parents,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant
- Un justificatif d'adresse de la résidence des parents ou du jeune émancipé (datant de moins de trois mois (sont acceptées les factures d'électricité, de gaz et de téléphone fixe)